

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'extension a été lancé afin :

- D'adapter l'outil aux besoins actuels (surtout ce qui concerne le stockage de déchets dangereux),
- D'améliorer la sécurité des biens et des personnes,
- D'augmenter le taux de valorisation sur le site,
- D'améliorer la communication « Déchets ».

La déchèterie sera organisée selon les principes suivants :

- Instauration d'une chronologie d'accès aux différents dépôts, de la recyclerie jusqu'au tout venant, le « dernier des déchets »
- Regroupement des catégories de produits présentant le plus de difficultés à être triées par les usagers sur un même secteur du site (« Catégories complexes et/ou problématiques »)
- Recherche d'une différenciation maximale entre les espaces de dépôts des usagers et les zones d'intervention des services/prestataires
- Renforcement à l'endroit du dépôt de la communication liée aux consignes de tri

La déchèterie permettra de respecter la réglementation en matière d'ICPE, en matière de tri des déchets, de conforter la sécurité des usagers, des agents et des biens et surtout, répondre aux besoins des usagers.

La mise en place d'un nouvel accès VL est prévu afin de renforcer la sécurité des usagers de la déchèterie :

- La circulation sur le site est étudiée pour éviter tout « stockage » de véhicules sur la rue d'accès,
- En cas de refus d'accès à la déchèterie à la barrière levante, une voie de refus est prévue permettant aux véhicules de rejoindre l'allée des poissonniers
- Les voiries sont conçues pour limiter les manœuvres des usagers et donc limiter le risque d'accident. Un sens de circulation est mis en place.
- Les camions d'exploitation emprunteront une voie de service différente de la voie d'accès aux usagers. La zone de gestion des bennes ne sera pas accessible aux particuliers. Il ne pourra pas y avoir de conflit entre les véhicules des particuliers et les véhicules d'exploitation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'extension de la déchèterie consisteront à la :

- Création de nouvelles voiries en enrobé imperméable y compris une nouvelle voie d'accès des usagers et d'une zone de dévoiement en cas d'accès refusé,
- Création d'une grande zone de dépôt des déchets verts. Elle sera en béton imperméable, non abritée et délimitée par des cloisons en blocs bétons,
- Création d'une zone de compactage pour les déchets (en benne ou mis en benne après collecte) pouvant être compactés (compacteur mobile),
- Création d'un nouveau local gardien,
- Création d'un bâtiment dédié au stockage des déchets dangereux (PAM, DDS et local de stockage tampon),
- Ajout de 2 bennes au sol pour collecter les gros électroménagers (Froid et Hors froid),
- Ajout de 5 bennes au sol pour collecter les déchets inertes,
- Ajout d'une benne polystyrène,
- Création d'une aire de service et sa voie d'accès permettant aux poids lourds (PL) de collecter les déchets sans emprunter les voies des usagers,
- Transformation du parking en bas de quai en zone de stockage bétonnée et grillagée (bacs de la collectivité et barrières communales),
- Création d'une zone de stockage de bennes de réserve,
- Création d'une aire de bâchage des camions.
- Création de réseaux secs, réseaux humides, assainissement et eaux pluviales
- Clôture du site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation d'une déchèterie :

Pour les déchets non dangereux

- 8 bennes à quai (dont 2 bennes de réserve de 30 m³),
- 6 bennes au sol (dont 1 benne de réserve de 15 m³)
- 1 aire de dépôt de déchets verts.

Le verre et les emballages sont collectés dans des conteneurs de 4m³ et le textile dans un conteneur de 3 m³ disposés sur une dalle béton. Les livres sont collectés dans une boîte à livres dans la même zone. L'huile végétale est récupérée dans des fûts disposés sur une palette.

Pour les déchets dangereux :

- 2 bennes au sol dédiées aux DEEE,
- 1 local dédié aux PAM,
- 1 local dédié aux DDS.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site est soumis à autorisation au titre des Installations Classées (ICPE) selon les rubriques :

- 2710-1-a : collecte de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur à 7 t => AUTORISATION
- 2710-2-a : collecte de déchets non dangereux, le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur à 300 m³ => ENREGISTREMENT

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La superficie totale du projet est de 11 762 m ² . La déchèterie est composée des éléments suivants : 334 m ² de bâtiments, 5 363 m ² de voiries pour les usagers y compris quais et de zone de service, 475 m ² de zone de dépôts de déchets verts, 2 575 m ² d'espaces verts.	m ²
Volume de déchets non-dangereux : 840 m ³ Quantité de déchets dangereux : 16.14 t susceptibles d'être présentes.	m ³ t

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

allée des poisonniers, 62250
MARQUISE

parcelles cadastrales 522, 525,
526 et 581 (section AM)

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 71' 04" 49

Lat 50° 82' 53" 45

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " "

Lat ° ' " "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " "

Lat ° ' " "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui X

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La déchèterie existante est autorisée actuellement pour les rubriques suivantes (reclassement de 2003 suite au bénéfice de l'antériorité) :

- 2710-1-a : 16,57 t
- 2710-2-a : 485 m³
- 2716-2 : 120 m³ de déchets verts

Dans le cadre de l'extension de la déchèterie, il n'est plus prévu d'activité de transit de déchets verts (2716).

Pour tout renseignement, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense les ZNIEFFs suivantes sur la commune de Marquise : - ZNIEFF de type I : basse Vallée de la Slack - ZNIEFF de type I : Vallée de la Slack entre Rinxent et Réty Le site de la déchèterie n'est concerné par aucune ZNIEFF
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe dans le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de délimitation de zone humide a été réalisée par le bureau d'étude Biotope.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Marquise est recensée dans l'Atlas des zones inondables de la Vallée de la Slack mais elle n'est pas concernée par un TRI ou un PPRn. La commune n'est pas concernée par un PPRt. Le projet ne se situe pas en zone inondable.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense un site pollué sur la commune de Marquise (recensé sur BASOL) : AFAM mais il ne concerne pas le site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les captages les plus proches se situent à environ 2 km, au lieu-dit Witerthun.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières zones Natura 2000 se situent à plus de 5 km à vol d'oiseau. Il s'agit de : - FR3100479 – falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, garennes et communaux d'Ambleteuse-Audresselles. - FR3100477 – falaises et pelouses du cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des noires mottes, du fond de la forge et du mont de couples.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas de prélèvement d'eau sur le site. L'eau potable proviendra d'un branchement AEP au réseau de distribution public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux vont nécessiter du terrassement. Les déblais seront prioritairement traités par l'entreprise de travaux publics pour être réutilisés sur site. Les déblais excédentaires seront évacués en installation de stockage (classe 3) ou en remblais sur d'autres chantiers.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune/flore a été réalisée par le bureau d'étude Biotope.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premières zone Natura2000 se situent à plus de 5km à vol d'oiseau. Il s'agit de : - FR3100479 – falaises et dunes de Wimereux, estuaire de la Slack, garennes et communaux d'Ambleteuse-Audresselles. - FR3100477 – falaises et pelouses du cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des noires mottes, du fond de la forge et du mont de couples.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de délimitation et de compensation de zone humide a été réalisée par le bureau d'étude Biotope.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension prendra place sur les emplacements libres de la déchèterie existante et sur la parcelle 581 limitrophe occupée par des espaces verts entretenus.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire. Les eaux pluviales et les eaux d'extinction d'incendie seront tamponnées dans un bassin de rétention étanche et équipée d'une vanne de confinement. Les eaux usées seront traitées par un dispositif d'assainissement non-collectif aux normes.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y aura pas d'impact sur les déplacements et le trafic. L'extension prendra place sur le site existant et la parcelle limitrophe.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension prendra place sur le site existant et la parcelle limitrophe. Le site prend place au sein d'une zone d'activité. Les habitations les plus proches se situent à environ 200 mètres. Seuls des véhicules légers pour les apports de déchets visiteront le site.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des porteurs de 19 tonnes ou 26 tonnes ou fond-mouvant de 44 tonnes pour la reprise des matériaux, un engin télescopique, un compacteur seront utilisés ponctuellement pour les déchets verts. Il n'y aura pas d'effet notable.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet générera des émissions lumineuses mais celles-ci s'intégreront dans le tissu urbain existant. En effet, le projet prend place dans un contexte déjà urbanisé, au sein d'une zone d'activité.</p> <p>D'autre part, le site de la déchèterie est existant. L'impact ne sera pas modifié.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'extension prendra place sur le site existant et la parcelle limitrophe. Le site prend place au sein d'une zone d'activité. Les habitations les plus proches se situent à environ 200 mètres.</p> <p>Seuls des véhicules légers pour les apports de déchets visiteront le site.</p> <p>Des porteurs de 19 tonnes ou 26 tonnes ou fond-mouvant de 44 tonnes pour la reprise des matériaux, un engin télescopique, un compacteur seront utilisés ponctuellement pour les déchets verts.</p> <p>Il n'y aura pas d'effet notable.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales et les eaux d'extinction d'incendie seront tamponnées dans un bassin de rétention étanche et équipée d'une vanne de confinement.</p> <p>Les eaux usées seront traitées par un dispositif d'assainissement non-collectif aux normes.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront traitées par un dispositif d'assainissement non-collectif aux normes.</p> <p>Les eaux pluviales et les eaux d'extinction d'incendie seront tamponnées dans un bassin de rétention étanche et équipée d'une vanne de confinement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe hors ZZAUP, hors monuments et sites classés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site respectera la réglementation des ICPE : sols imperméables, traitement avant rejet (séparateur à hydrocarbures), confinement des eaux d'extinction incendie.

L'exploitation se fera en conformité avec le Code du Travail.

Les usagers n'auront pas accès aux locaux de stockage des déchets dangereux. Des points d'eau seront installés en cas de contact des usagers avec certains déchets (lave-œil, lave-main,...).

Les quais seront équipés de dispositifs anti-chutes et d'une signalisation adéquate.

Par ailleurs, le site est conçu pour éviter les croisements de véhicules de service avec les usagers de la déchèterie, pour fluidifier la circulation et pour respecter la chronologie des dépôts favorisant le recyclage des déchets amenés par les producteurs.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale car l'extension de la déchèterie a pour objectif :

- D'adapter l'outil aux besoins actuels (surtout ce qui concerne le stockage de déchets dangereux),
- D'améliorer la sécurité des biens et des personnes : la circulation sur le site est étudiée pour éviter tout « stockage » de véhicules sur la rue d'accès et les voies usagers et de service sont bien différenciées.
- D'augmenter le taux de valorisation sur le site (par la mise en place d'une chronologie de dépôt favorisant le recyclage).
- D'améliorer la communication « Déchets ».

Le projet se situe dans un contexte urbanisé, au sein d'une zone d'activité et est existant. Il n'y aura pas d'impact par rapport à la situation existante.

Les déchèteries ne sont pas des unités à risques pour l'environnement ou la santé publique.

Les eaux pluviales et les eaux d'extinction d'incendie seront tamponnées dans un bassin de rétention étanche et équipée d'une vanne de confinement.

Les eaux usées seront traités par un dispositif d'assainissement non-collectif aux normes.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : phasage des travaux
Annexe 7 : étude de délimitation de zone humide
Annexe 8 : étude faune/flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Marquise

le,

23 janvier 2020

Signature

Le Président,


F. BOUQUET



